

EXAMEN TRIENNAL DE LA SURVEILLANCE 2014 : NOTE DE SYNTHÈSE

8 octobre 2013

Approuvé par
Siddharth Tiwari

Préparé par le Département de la stratégie, des politiques et de
l'évaluation en consultation avec d'autres départements

INTRODUCTION

Objectifs et contexte. L'objectif primordial de l'Examen triennal de surveillance (ETS) est de renforcer l'efficacité et l'influence de la surveillance exercée par le FMI, ce qui est indispensable pour que celui-ci puisse remplir sa mission, qui est de promouvoir la stabilité économique et financière tant à l'échelle des différents pays qu'au niveau mondial. Au lendemain de la crise, l'ETS de 2011 avait défini un vaste programme de réformes, qui a abouti en particulier à une modification du cadre de la surveillance exercée par le FMI avec l'adoption de la décision sur la surveillance intégrée. Les premiers signes de reprise se faisant jour, les dirigeants ont concentré leur attention, non plus sur la gestion de crise et la stabilisation, mais sur le rétablissement d'une certaine résilience de l'économie mondiale et le renforcement de la croissance dans une conjoncture difficile. Ces priorités sont énoncées dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale, présenté au printemps 2013 (encadré 1). L'ETS de 2014 offre l'occasion de déterminer dans quelle mesure les nouvelles initiatives lancées après l'examen de 2011, et les adaptations de la surveillance prévues par la Stratégie de surveillance financière, permettent

au FMI de mieux remplir ses obligations envers les pays membres. Plus précisément, l'examen triennal cherchera à déterminer si le FMI met en œuvre le cadre intégré de la

Encadré 1. Le Plan d'action mondial de la Directrice générale

Le Plan d'action mondial (PAM) présenté au CMFI lors des réunions du printemps 2013 porte sur le passage de la phase de stabilisation à la phase de croissance. Il énonce diverses actions indispensables pour assurer une reprise durable et renforcer la résilience de l'économie mondiale. Si ces mesures sont reprises pour l'essentiel dans les programmes d'action adoptés par les pays membres et le FMI à la veille de l'Assemblée annuelle de 2013, beaucoup d'entre elles sont aussi valables dans une perspective à plus long terme et sont utiles comme toile de fond pour l'examen triennal de la surveillance de 2014.

L'immense majorité de ces actions nécessitent une surveillance efficace et l'examen triennal de la surveillance offre l'occasion de faire le point dans ce domaine.

Priorités du PAM présenté au printemps 2013

Assurer une Reprise Durable		
● Réparation des banques et union bancaire	Euro	Aide pour l'équilibre entre croissance et réformes
● Adoption de plans budgétaires et structurel	Japon/É-U	Analyser la cohérence des programmes économiques
● Renforcer la résilience financière	Pays émergents	Examiner les réactions aux flux de capitaux
● Reconstituer les amortisseurs	Pays à faible revenu	Conseils et financements concessionnels
● Rétablir la stabilité macroéconomique	Moyen-Orient	Soutien et renforcement des capacités
Rétablir la résilience		
● Éviter la fragmentation financière	Systèmes financiers	Anticiper les incohérences et les effets de contagion
● Réforme des subventions et prestations sociales	Dettes	Évaluer la viabilité de la dette et les options
● Lier croissance, création d'emplois et inclusion	Croissance et emploi	Adapter les conseils aux différentes contraintes
● Rééquilibrer la demande	Déséquilibre Mondiaux	Étudier l'impact mondial de l'accouplissement monétaire
● Achever les réformes de 2010; 15e révision des quotes-parts	Quotes-parts et gouvernance	Soutenir l'achèvement des réformes

surveillance de façon efficace et s'il est capable de faire face à de nouveaux défis en matière de politique économique. L'examen portera aussi sur l'impartialité de la surveillance exercée par le FMI et donnera lieu éventuellement à des recommandations pour améliorer cet aspect.

Champ d'application. Alors que l'ETS de 2011 portait sur un vaste programme de réformes de la surveillance, l'examen de 2014 sera plus ciblé et tiendra compte de la nécessité de formuler des recommandations neutres du point de vue des coûts. Les grands thèmes abordés lors de cet examen et les recommandations correspondantes porteront sur les domaines touchant à la mission centrale du FMI, qui est d'assurer la stabilité du système monétaire international, d'être le plus utile possible aux pays membres et d'exploiter au mieux ses avantages comparatifs. L'examen s'appuiera sur les éléments suivants : i) la revue et l'analyse des rapports rédigés dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et des documents relatifs à la surveillance multilatérale; ii) les directives d'un Groupe consultatif externe aux principaux stades de l'examen; iii) des études de référence; et iv) des enquêtes et des entretiens avec les autorités nationales, les services du FMI et les autres parties prenantes. Un examen du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) sera effectué séparément mais en même temps que l'ETS, avec une coordination étroite entre les deux équipes¹. L'ETS tiendra aussi compte des conclusions d'autres travaux récents, notamment le rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie de surveillance financière, tous les documents touchant à la problématique de la dette, le rapport pilote sur la profondeur financière et la politique macroéconomique des pays à faible revenu, l'ensemble des documents du Conseil relatifs à l'application des politiques monétaires non conventionnelles et aux difficultés que pose l'abandon de ces politiques, et l'examen prévu des questions de communication avec le Conseil d'administration.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ETS DE 2011

L'examen triennal de la surveillance effectué en 2011 a mis en évidence la nécessité de faire en sorte que la surveillance exercée par le FMI soit aussi interconnectée que l'économie mondiale. Dans cette optique, le Conseil a approuvé le plan d'action de la Directrice générale qui est axé sur : i) l'interconnectivité; ii) l'évaluation des risques; iii) la stabilité financière; iv) la stabilité de la balance des paiements; et v) l'influence de la surveillance. L'ETS de 2011 recommandait aussi des mesures visant à mieux intégrer la surveillance multilatérale et la surveillance bilatérale, notamment par une modification du cadre juridique du FMI.

¹ Des enquêtes communes seront effectuées pour l'ETS et l'examen du PESF afin d'éviter un excès de consultations et pour susciter la plus large participation possible.

Résultats obtenus à ce jour. Depuis, des progrès considérables ont été accomplis dans plusieurs domaines, qui sont recensés dans le rapport «Un an après l'examen triennal de la surveillance de 2011 — Rapport d'avancement» :

- i. En ce qui concerne l'interconnectivité, le FMI a adopté en 2012 une décision sur la surveillance intégrée. Selon cette décision, les consultations au titre de l'article IV doivent être l'occasion non seulement d'évaluer la contribution des politiques menées par les pays membres à la stabilité de leur économie et de leur balance des paiements, mais aussi d'examiner les retombées externes potentielles ou effectives des politiques qui sont de nature à influencer grandement sur le bon fonctionnement du système monétaire international, notamment en sapant la stabilité économique et financière mondiale.
- ii. L'évaluation des risques a été affinée, notamment par le recours à des matrices d'évaluation des risques pour les différents pays et l'économie mondiale, et par la mise au point d'un nouveau cadre d'analyse de viabilité de la dette pour les pays ayant accès au marché.
- iii. En ce qui concerne la Stratégie de surveillance financière adoptée en 2012, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines : identification des risques et analyse des politiques économiques (par exemple, politique macroprudentielle, politique monétaire, rapports pilotes sur les pays à faible revenu), meilleure intégration des instruments et des documents produits (par exemple, PESF obligatoires pour les 25 pays d'importance systémique, meilleur suivi des recommandations du PESF dans les rapports sur les consultations au titre de l'article IV), et dialogue plus dynamique avec les parties prenantes (par exemple, influence sur le programme de réforme réglementaire à l'échelle mondiale par le biais du Conseil de stabilité financière, couverture par les médias des messages contenus dans le Rapport sur la stabilité financière dans le monde). En outre, dans le rapport de 2013 sur l'examen de la fourniture des données au FMI, il est proposé de prendre des mesures pour garantir que les rapports sur les consultations au titre de l'article IV rendent mieux compte des déficiences en matière de données extérieures et financières.
- iv. En ce qui concerne la stabilité de la balance des paiements, les rapports pilotes sur le secteur extérieur (2012 et 2013) offrent, en se fondant sur des méthodes pilotes, une évaluation des comptes extérieurs qui est cohérente au plan multilatéral; les rapports des services du FMI couvrent un plus large éventail d'indicateurs extérieurs; et le FMI a adopté une position institutionnelle sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux.
- v. Pour ce qui est de l'influence de la surveillance, on citera parmi les principaux changements l'introduction d'un exposé clair de l'avis des autorités dans les rapports des services du FMI et, dans certains cas, une couverture plus étendue des questions sociales revêtant une importance cruciale sur le plan macroéconomique. La revue de la politique de transparence du FMI devrait accroître le rôle de celui-ci dans le débat public et contribuer à donner plus de poids à ses conseils.

La mise en œuvre des priorités définies lors de l'ETS de 2011 n'est pas encore tout à fait terminée. Par exemple, la prise en compte des retombées externes dans les rapports sur les consultations au titre de l'article IV n'en est encore qu'à ses tout premiers stades, de même que le regroupement expérimental

des consultations au titre de l'article IV pour les pays interconnectés, et les enseignements pouvant être tirés de l'expérience des différents pays ne sont encore pris en compte que de façon limitée dans ces consultations. Si une plus large attention est accordée aux risques, la profondeur du travail d'analyse varie et il reste possible d'améliorer l'examen des modes de transmission de ces risques et des actions publiques qui sont menées pour les contrer; la prise en compte des liens macrofinanciers en est encore à ses premiers balbutiements; et l'examen des évaluations du secteur extérieur et de leur influence pourrait encore être amélioré. De manière plus générale, il reste encore du chemin à parcourir pour que les priorités de l'ETS soient complètement intégrées aux consultations au titre de l'article IV et aux documents relatifs à la surveillance multilatérale.

Résultats depuis l'ETS de 2011

	Terminé	En Cours
Interconnectivité  Évaluation de risques  Stabilité Financière  Stabilité de la balance des paiements  Traction 	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la surveillance intégrée • Contagion par les autres pays • Plus grande attention aux risques • L'utilisation de la RAM/G-RAM a favorisé la cohérence • Stratégie de surveillance financière • Couverture plus large des indicateurs extérieurs • Deux rapports pilotes sur le secteur extérieure • Nouvelle méthode d'évaluation du solde extérieure • Avis des autorités inclus dans la plupart des rapports article IV 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de la décision sur la surveillance intégrée • Regroupement des consultations article IV, analyse transnationale • Approfondissement de l'analyse de risque • Examen des voies de transmission • Riposte des pouvoirs publics • Mise en oeuvre de la stratégie de surveillance financière • Prise en compte des liens macrofinancière dans les consultations article IV • Acceptation des rapports pilotes sur le secteur extérieur/le solde extérieur • Couverture étendue à tous les pays • Intégration complète des évaluations extérieures • Franchise sur les divergences de vue • Suivi des conseils/PESF passés • Questions sociales cruciales sur le plan macroéconomique

Intégration Croisée

GRANDS THÈMES DE L'EXAMEN TRIENNAL DE 2014

En tenant compte des priorités identifiées lors de l'ETS de 2011, de la décision sur la surveillance intégrée ainsi que des analyses effectuées depuis par le FMI et le Bureau indépendant d'évaluation (BIE), l'ETS de 2014 s'articulera autour de deux grands thèmes :

Thème 1 : Cadre de la surveillance intégrée — Mise en œuvre effective². Il s'agira de déterminer si la mise en œuvre des conclusions de l'ETS de 2011 a permis d'arriver à une surveillance intégrée, de mieux se centrer sur les risques et d'approfondir l'analyse des questions de stabilité financière et extérieure, tout en laissant aux consultations au titre de l'article IV la souplesse nécessaire pour se

² Il n'y a aucune obligation juridique d'examiner de façon formelle le cadre de la surveillance intégrée à l'occasion de l'examen triennal de la surveillance de 2014. Par conséquent, compte tenu du manque de temps pour évaluer sa mise en œuvre, il n'est pas prévu d'examiner le cadre de la surveillance intégrée.

concentrer sur les principales questions nationales. Ainsi, il sera possible d'identifier les lacunes qui subsistent et de faire des propositions pour les combler. Plus précisément, ces questions seront examinées en accordant une attention particulière aux éléments suivants :

- *Efficacité institutionnelle.* Compte tenu de l'importance accrue accordée à la surveillance multilatérale ces dernières années, il s'agira de déterminer si le nouvel équilibre institutionnel et l'intégration de la surveillance bilatérale et de la surveillance multilatérale sont efficaces. En particulier, l'examen permettra i) de déterminer si le FMI est convenablement équipé sur le plan interne pour exercer en temps opportun une surveillance intégrée, de manière à ce que la surveillance bilatérale et la surveillance multilatérale en viennent à se renforcer mutuellement; ii) de savoir si la surveillance bilatérale permet de se concentrer efficacement sur les problèmes spécifiquement nationaux; iii) de voir si la surveillance bilatérale met suffisamment à profit l'expertise propres aux différents départements; et iv) d'analyser dans quelle mesure les divers exercices de surveillance multilatérale enrichissent la surveillance bilatérale³.
- *Le rôle du FMI dans l'architecture financière internationale.* Il s'agira d'examiner dans quelle mesure les changements intervenant dans l'architecture financière internationale peuvent influencer sur la mission et le rôle du FMI, qui consistent à promouvoir la stabilité économique et financière à l'échelle mondiale. Parmi ces changements on peut citer, par exemple, l'ampleur croissante des ramifications transnationales de la réglementation financière, les politiques macroprudentielles ainsi que l'augmentation et les changements structurels des flux de capitaux.
- *Des analyses plus poussées.* Il s'agira d'étudier comment le FMI peut approfondir son analyse des liens et des risques entre secteurs, pays, institutions et marchés, notamment en renforçant l'analyse quantifiée des risques et des effets de contagion, à l'aide des données améliorées obtenues grâce aux travaux effectués pour combler le déficit de données. Une attention particulière sera accordée aux liens macrofinanciers aux niveaux national et transnational.

Thème 2 : Conseils de politique économique — Cohérence et ciblage. La crise s'étant prolongée, les pays ont essayé des politiques non conventionnelles et le FMI a été amené à réévaluer ses conseils, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaire et monétaire, la réglementation macroprudentielle ainsi que la libéralisation et la gestion des flux de capitaux. L'examen visera à déterminer si le FMI doit clarifier ses avis et ses conseils concernant les cadres macroéconomiques et les politiques financières, et si les conseils qu'il donne à des pays qui se trouvent dans des situations comparables restent cohérents, et si les différences éventuelles sont fondées. Il s'agira en outre de déterminer si le FMI doit se concentrer sur les difficultés nées de la crise, telles que le fort surendettement et la relance de la croissance, le cas échéant, et comment il peut mettre à profit au mieux son assistance technique et l'expertise d'autres institutions, en particulier dans les domaines de l'emploi, des inégalités et de la croissance.

³ L'ETS ne portera pas sur la rationalisation des documents phares concernant la surveillance.

- *Référence pour l'action publique.* L'examen mettra à contribution les divers aspects des travaux en cours — réévaluation des politiques budgétaires et monétaires, directives relatives aux mesures macroprudentielles et à la gestion des flux de capitaux — et aboutira à un avis sur les politiques qui resteraient indiquées pour affronter les défis consécutifs à la crise. En particulier, il permettra de clarifier les implications des travaux en cours pour les instruments dont nous disposons actuellement et de faire en sorte que les idées nouvelles soient rapidement intégrées dans notre surveillance.
- *Cohérence.* Il convient d'examiner la cohérence, dans le temps et entre pays, des avis prodigués par le FMI au lendemain de la crise et de déterminer dans quelle mesure ils étaient adaptés à la situation propre de chaque pays. Il y aura lieu en particulier d'étudier si le dosage de politique économique a été pris en compte et s'il était justifié pour parvenir à la stabilité et à la croissance.
- *Viabilité et croissance à moyen terme.* Conséquence de la crise, le fort surendettement restera probablement l'une des principales préoccupations d'un grand nombre de pays au cours de la période à venir. Il s'agira de déterminer si les conseils du FMI font suffisamment partie intégrante d'un cadre global viable à moyen terme qui intègre l'analyse des liens entre la sphère financière, les finances publiques et l'économie réelle. Étant donné l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire et monétaire, la nécessité de procéder à des réformes structurelles pour stimuler la croissance et remédier aux inégalités est devenue primordiale d'un point de vue macroéconomique. En conséquence, l'examen cherchera à déterminer dans quels cas il serait utile que le FMI concentre ses avis sur les réformes structurelles essentielles sur le plan macroéconomique et relevant de sa mission première, comment ses avis peuvent être complétés par une assistance technique et des actions de formation, et comment il peut mettre à profit l'expertise d'autres institutions.

L'influence et l'impartialité de la surveillance exercée par le FMI ont toujours suscité des interrogations, mais il semblerait que celles-ci soient devenues plus prononcées ces dernières années. Il s'agira d'évaluer l'influence et l'impartialité de la surveillance exercée par le FMI, entre pays et groupes de pays, à la fois du point de vue de la mise en œuvre du nouveau cadre de surveillance et en ce qui concerne les conseils de politique économique. Les travaux sur l'influence de la surveillance s'appuieront sur les informations obtenues lors d'entretiens structurés avec les autorités nationales qui travaillent de longue date avec le FMI, ainsi que sur des enquêtes et les conclusions du rapport du BIE sur le rôle du FMI en tant que conseiller digne de confiance; les travaux sur l'impartialité s'appuieront essentiellement sur des études de cas, en plus d'enquêtes et d'entretiens.

ÉTUDES DE RÉFÉRENCE

L'ETS analysera la contribution de la surveillance exercée par le FMI dans sept grands domaines liés aux thèmes de l'examen. Au fur et à mesure que ces questions seront approfondies, nous solliciterons, le cas échéant, l'avis d'experts externes.

- **Intégration continue de la surveillance bilatérale et de la surveillance multilatérale.** Nos conseils de politique économique sont-ils perçus comme étant cohérents, prodigués en temps opportun et conséquents quel que soit l'aspect considéré? La surveillance multilatérale enrichit-elle de façon adéquate la surveillance bilatérale? Quelles mesures pratiques peuvent être prises pour améliorer les analyses transnationales? La surveillance bilatérale que nous exerçons est-elle convenablement adaptée aux priorités propres à chaque pays? Les deux séries de travaux sont-elles suffisamment intégrées et l'équilibre entre les deux est-il convenable? Compte tenu des réponses à ces questions et des autres sujets considérés, quelles autres mesures sont nécessaires pour intégrer convenablement la surveillance multilatérale et la surveillance bilatérale d'une façon continue et durable afin de renforcer la mise en œuvre des priorités définies lors de l'ETS de 2011?
- **Surveillance multilatérale — mettre l'accent sur les principaux sujets et offrir une vision globale actualisée et cohérente.** Compte tenu de l'avantage comparatif du FMI et de sa mission par rapport aux autres institutions mondiales, sur quels domaines/sujets devrait-il centrer ses conseils? Y a-t-il des lacunes dans la pratique actuelle? Comment pouvons-nous exercer le maximum d'influence à l'aide des évaluations que nous effectuons des implications transnationales de la réglementation financière et des politiques macros prudentielles? Comment pouvons-nous faire en sorte que la position institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux trouve effectivement son expression dans la réalité?
- **Risques et effets de contagion — renforcer l'analyse.** Comment l'analyse des effets de contagion a-t-elle évolué dans le cadre des consultations au titre de l'article IV depuis l'adoption de la décision sur la surveillance intégrée? A-t-elle été utilisée lors des entretiens avec les autorités et a-t-elle été bien intégrée dans nos conseils de politique économique? Quelles autres mesures le FMI pourrait-il prendre pour être assuré de disposer des outils nécessaires pour analyser les effets quantitatifs de l'accumulation de risques et les effets de contagion potentiels entre secteurs et à l'échelle mondiale, d'une manière qui soit cohérente sur le plan multilatéral et en temps réel? Comment élargir et approfondir notre compréhension des liens macrofinanciers et, plus généralement, intégrer des travaux plus poussés sur les risques afférents au secteur financier? Pouvons-nous extraire de façon efficace les données disponibles dans les bilans nationaux et, le cas échéant, encourager leur amélioration? Comment pouvons-nous améliorer le commentaire qualitatif qui accompagne l'analyse quantitative de manière à le rendre plus convaincant et lui donner plus de poids auprès des autorités nationales?
- **Conseils de politique budgétaire.** Les conseils donnés aux différents pays en matière de politique budgétaire sont-ils cohérents? Sont-ils suffisamment intégrés dans un cadre à moyen terme? Vont-ils dans le sens d'une plus forte croissance et sont-ils liés à l'analyse de viabilité de la dette? Prennent-ils en compte les conséquences budgétaires des autres politiques (par exemple la restructuration des banques) et évaluent-ils les conséquences de la politique budgétaire sur l'économie réelle? Les conseils que nous donnons concernant l'ampleur, le rythme, la composition et le cadre temporel de l'ajustement budgétaire sont-ils cohérents? Concentrons-nous notre attention sur les bons indicateurs? Prenons-nous suffisamment en

compte le niveau initial et la structure de la dette ainsi que le niveau de développement du pays? Le nouveau cadre de l'AVD pour les pays avancés et émergents est-il appliqué de façon efficace? Est-il utilisé actuellement dans les discussions avec les autorités?

- **Privilégier les politiques structurelles à moyen terme pour rehausser le potentiel de croissance.** Quel devrait être l'objet central (et les limites) des conseils du FMI en matière de réformes structurelles? Sur quels domaines ces conseils devraient-ils être centrés? Dans quels domaines ces conseils devraient-ils prévoir un recours à l'assistance technique du FMI/aux travaux d'autres institutions? En ce qui concerne les politiques structurelles qui touchent à la gouvernance, à l'emploi et à la croissance, des travaux sont-ils en cours actuellement au FMI qui pourraient être mis davantage à contribution? Comment promouvoir autant que possible l'approfondissement du secteur financier?
- **Impartialité.** Comment définir et évaluer l'impartialité? Réside-t-elle dans la présentation des conseils de politique économique (avec l'avis des autorités)? Comment expliquer l'impression d'un certain manque d'impartialité? Est-elle justifiée? Le FMI a-t-il appliqué de façon impartiale les recommandations consécutives à l'ETS de 2011? Les conseils du FMI sont-ils restés impartiaux tandis qu'évoluaient les cadres de politique économique pendant et après la crise? Quelles mesures pratiques pourraient être utiles au FMI à cet égard ?
- **Étendue de la surveillance dans les pays à faible revenu.** Quels sont les aspects les plus importants de la surveillance exercée par le FMI dans les pays à faible revenu? Dans quelle mesure ces aspects correspondent-ils aux priorités définies lors de l'ETS de 2011? Les questions les plus importantes sont-elles suffisamment prises en compte dans les consultations au titre de l'article IV? Pour la période à venir, existe-t-il des questions qui concernent tous les pays à faible revenu et sur lesquelles le FMI devrait axer en priorité sa surveillance?

CADRE PROPOSÉ POUR L'EXAMEN DE 2014

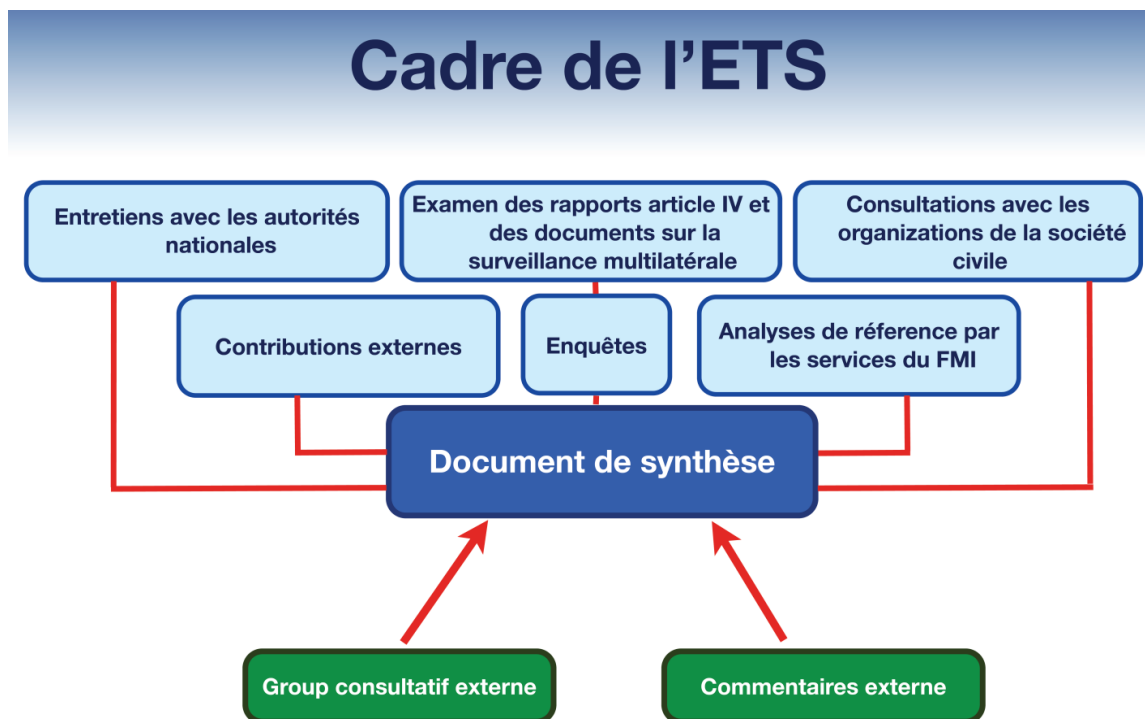
Comme celui de 2011, l'examen triennal de 2014 devrait faire appel à divers outils :

Des **enquêtes** permettraient de sonder les opinions des autorités nationales, des membres du Conseil d'administration, des services du FMI, des opérateurs des marchés financiers, des représentants des entreprises et du marché du travail, des médias/laboratoires de réflexion et des organisations de la société civile.⁴

Des **contributions externes** apporteraient un éclairage indépendant sur les principaux dossiers.

Études de référence. Des études de référence, réalisées par des équipes représentant plusieurs départements, permettraient d'évaluer les progrès accomplis dans les principaux domaines. L'une de ces études porterait sur l'application de la décision sur la surveillance intégrée.

⁴ Les enquêtes seront élaborées à l'aide de codes TRACES afin de permettre une évaluation des coûts pour le FMI.



Examen des rapports des services du FMI. Les services du FMI examineraient tous les rapports sur les consultations de 2013 au titre de l'article IV ainsi que les documents relatifs à la surveillance multilatérale afin de recueillir des informations qualitatives standardisées sur diverses questions, parmi lesquelles la mise en œuvre des priorités fixées à l'issue de l'ETS de 2011, les conseils en matière de politique budgétaire et monétaire, la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, et les avantages respectifs d'une approche globale et d'une approche ciblée des principales questions. L'examen de tous ces documents éclairera les travaux sur l'impartialité de la surveillance du FMI.

Des **entretiens avec les autorités nationales** permettront de recueillir leur avis sur la surveillance exercée par le FMI. Ces entretiens permettront en particulier d'évaluer l'impartialité et l'influence de la surveillance du FMI, en aidant à déterminer si cette surveillance a permis de répondre aux questions qui intéressent plus particulièrement les autorités nationales, si les conseils de politique économique fournis étaient le fruit d'une réflexion poussée tout en restant pratiques, et si la surveillance a permis de mettre à contribution l'expérience d'autres pays. Des entretiens approfondis avec des responsables en place de longue date permettront aussi de mieux apprécier l'évolution de l'influence de la surveillance au cours de ces dernières années.

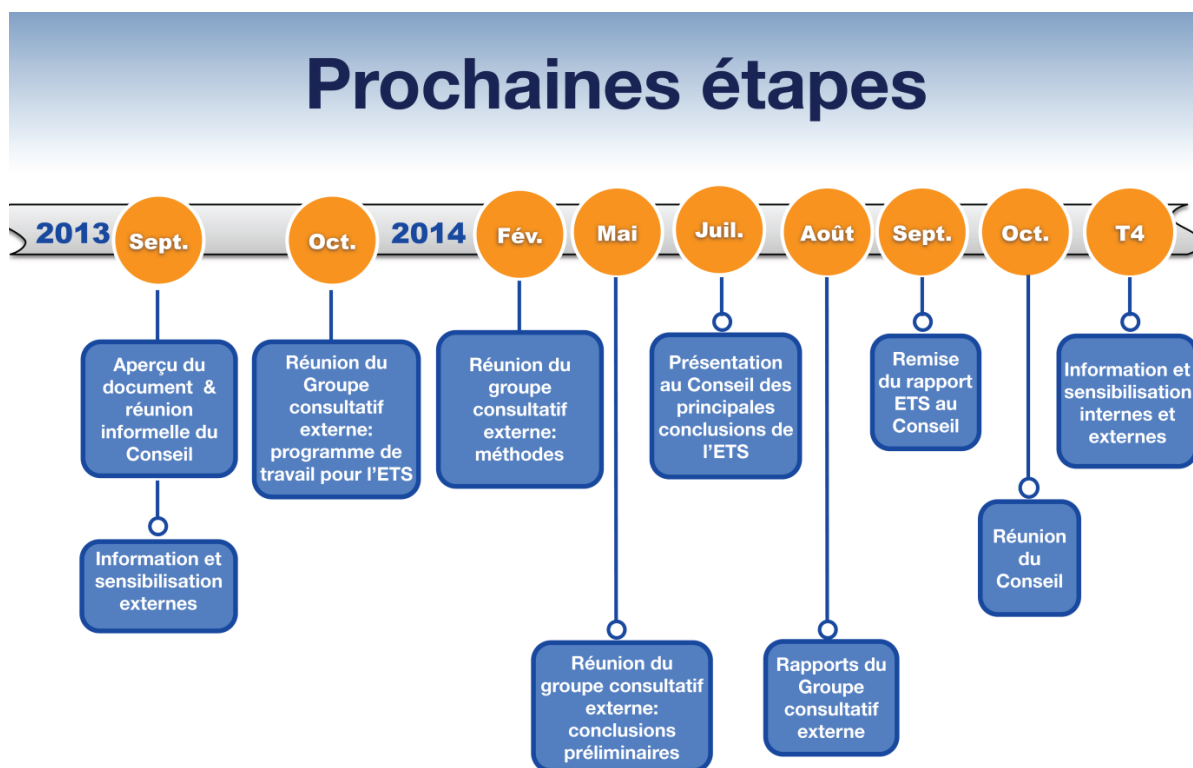
Des **actions d'information et de sensibilisation internes et externes** pourraient permettre de confirmer et d'affiner les premières conclusions.

Groupe de contact interdépartemental. Ce groupe guiderait en permanence les travaux et la production de documents afférents à l'examen triennal de la surveillance, notamment en ce qui concerne le choix des sujets à étudier, le contenu des études analytiques et les questions à poser dans les enquêtes.

Groupe consultatif externe. Ce groupe vérifierait de façon indépendante le travail d'analyse et les recommandations des services du FMI. Comme en 2011, il pourrait être composé de dix à douze membres, experts indépendants provenant d'horizons variés, représentant un large éventail de régions et possédant une solide connaissance de l'action publique. Leurs avis seraient communiqués au Conseil et publiés dans le cadre de l'examen triennal de la surveillance.

HORIZON TEMPOREL

L'examen triennal de la surveillance de 2014 commencera par la publication d'une note de synthèse et une réunion informelle du Conseil d'administration en septembre 2013. Les travaux des services du FMI, des experts externes et du Groupe consultatif externe se dérouleront du quatrième trimestre de 2013 jusqu'au milieu de 2014. Les principales conclusions seraient présentées au Conseil en juillet 2014. Le principal rapport sur l'examen triennal de la surveillance ainsi que les études de référence seraient remis au Conseil en septembre.



QUESTIONS À DÉBATTRE

Les administrateurs conviennent-ils que les objectifs et la portée proposés de l'examen triennal de la surveillance en 2014 sont adéquats pour permettre un examen utile de l'efficacité et de l'influence de la surveillance?

Les administrateurs approuvent-ils les thèmes proposés?

Les administrateurs approuvent-ils les méthodes proposées pour le déroulement de l'examen?